

DELIBERATION N° 2026/49

COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PRÉAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 21 septembre 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : Charlotte BOUCOURT, Christelle BRIANT, Astrid CONSTANTIN, Evelyne HUROT, Rémy HUROT, Roger LUBASZKA, Michel MAUGER, Dominique PAOLOZZI, Xavier POULAIN.

Membres excusés : Brigitte AGENHEN (avec pouvoir donné à Charlotte BOUCOURT), Dominique Chambon (avec pouvoir donné à Xavier POULAIN), Xavier COLOT (avec pouvoir donné à Michel MAUGER), LECOMTE Nadine (avec pouvoir donné à Roger LUBASZKA), Christine PAOLOZZI (avec pouvoir donné à Dominique PAOLOZZI), Christophe TURGIS (sans pouvoir).

Membres votants : 9

Membres représentés : 5

Présidence : Michel MAUGER

Secrétaire : Charlotte BOUCOURT

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2311-1 et suivants relatifs au budget des communes,

Vu le budget primitif 2026 voté par délibération du Conseil municipal,

Vu les besoins constatés en cours d'exercice nécessitant des ajustements de crédits entre différents articles budgétaires,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la décision modificative n°1 du budget communal, qui a pour objet de procéder à divers réajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement, tels que détaillés ci-dessous :

Imputation		Ouvert	Réduit
011 - 6042	Achats de prestations de services		1 800.00
011 - 60611	Eau et assainissement		1 000.00
011 - 60612	Energie - Electricité		6 000.00
011 - 60618	Autres fournitures non stockables	300.00	
011 - 60623	Alimentation	700.00	
011 - 60624	Produits d'entretien		500.00
011 - 60631	Fournitures d'entretien		200.00
011 - 60636	Vêtements de travail		800.00
011 - 6064	Fournitures administratives	1 000.00	
011 - 6068	Autres matières et fournitures		1 000.00
011- 611	Contrats de prestations de services		5 000.00
011- 613	Location	3 000.00	
011- 61521	Terrains	2 000.00	
011- 615221	Bâtiments publics		2 000.00
011- 61524	Bois et forêts	1 900.00	
011- 61551	Matériel roulant		1 300.00
011- 61558	Autres biens mobiliers	3 000.00	

011- 6161	Multirisques	3 600.00	
011- 617	Études et recherches	2 325.00	
011- 618	Divers		1 000.00
011- 6184	Versements à des organismes de formation	1 460.00	
011- 6228	Rémunérations diverses intermédiaires et honoraires	600.00	
011- 623	Publicité, publications, relations publiques		300.00
011- 6232	Fêtes et cérémonies	730.90	
011- 6238	Frais divers, publicité, publication	69.10	
011- 627	Services bancaires et assimilés		100.00
011- 6281	Concours divers (cotisations)	1.84	
011- 63718	Autres		250.00
012- 6218	Autre personnel extérieur		3 500.00
012- 6413	Personnel non titulaire	19 100.00	
012- 6417	Rémunérations des apprentis	599.77	
012-6470	Autres charges	361.80	
012- 64705	Médecine du travail - Pharmacie	118.62	
65- 65311	Indemnités de fonction	4 900.00	
65- 65313	Cotisations de retraite	106.02	
65- 65748	Autres personnes de droit privé	200.00	
65- 65811	Droits d'utilisation – informatique droit de nuage		200.00
65- 65818	Autres	167.93	
65- 6583	Pénalités sur marchés		3 000.00
041- 231- OPFI (ordre)	Immobilisations corporelles en cours	6 500.00	
20- 203- 0025	Frais d'études – 0025 - Eglise	3 000.00	
20- 203- 0031	Frais d'études – 0031 Atelier Municipal	4 600.00	
21- 2131- 0025	Immobilisations corporelles – Bâtiments publics – 0025 - Eglise	3 500.00	
21- 2131- 044	Immobilisations corporelles – Bâtiments publics – 044 – Réhabilitation de la mairie	2 421.24	
731-731- 73111	Impôts directs locaux	18 290.98	
041- 203 OPFI (ordre)	Frais d'études, de recherche et de développement – OPFI – Opération financière	6 500.00	
13- 1323- 0025	Subventions d'investissement – Département – 0025 – Eglise	13 521.24	

DETAIL PAR SECTION		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	Ouvertures	20 021.24	46 240.98
	Réductions		27 950.00
Recettes	Ouvertures	20 021.24	18 290.98
	Reduction		
Équilibre	Ouv. – Red.	0	0

ÉQUILIBRE

Solde Ouvertures	27 950.00
Solde Réductions	27 950.00
Ouv. – Réd.	

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu la délibération n°27 du 29 avril 2026 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2026,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune,
Après avoir délibéré, les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité la décision modificative n° 1.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE

